

RAPPORT D'ACTIVITES DU SIRR ANNEE 2015



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE RAMBOUILLET

Juin 2016

RAPPORT D'ACTIVITES DU SIRR ANNEE 2015

SOMMAIRE

PRESENTATION DU SYNDICAT	2
ADMINISTRATION GENERALE	4
PERSONNEL	6
INDICATEURS FINANCIERS	6
BUDGET GENERAL M14.....	7
BUDGET M49 "ASSAINISSEMENT"	8
Evolution des recettes de surtaxe d'assainissement depuis 2011....	10
BUDGET M4 "COMPOSTIERE DES BOUES"	11
DETTE	12
INDICATEURS TECHNIQUES	13
RENDEMENT EPURATOIRE DE LA STATION	15
FONCTIONNEMENT DE L'AUTO SURVEILLANCE	17
ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2015	17
TRAITEMENT DES BOUES DE LA STATION	18

PRESENTATION DU SYNDICAT

Le Syndicat Intercommunal de la Région de RAMBOUILLET est un syndicat mixte à la carte ayant réduit ses compétences qui portent maintenant sur la station d'épuration exclusivement.

Le syndicat compte 13 communes et 6 entités intercommunales :

Communes :

Cernay la Ville, Gambais, Gazeran, Hermeray, Le Perray en Yvelines, Mittainville, Orcemont, Orphin, Poigny la Forêt, Rambouillet, Saint Hilarion, Sonchamp, Vieille Eglise en Yvelines

Etablissement de coopération intercommunale :

CAPY : Communauté de Communes "Contrée d'Ablis – Portes d'Yvelines"

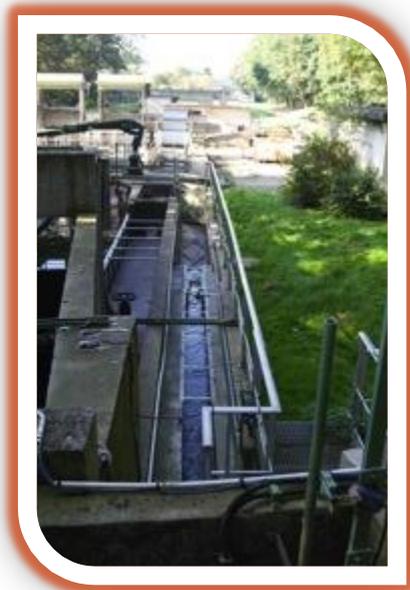
SIAC : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Courance

SIASY : Syndicat Intercommunal d'Assainissement Sources de l'Yvette

SIARNC : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle le Château

SIAB : Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Breuil

SIARE : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Epernon



La représentation des communes et des établissements de coopération intercommunale est la suivante :

- **Commune de moins de 2 500 habitants**

- ❖ Deux délégués titulaires + deux délégués suppléants.

- **Commune de plus de 2 500 habitants**

- ❖ Deux délégués titulaires + Un délégué titulaire par tranche de 2 500 habitants supplémentaires
- ❖ Deux délégués suppléants.

Aucune commune ne pouvant détenir à elle seule la majorité des sièges au Comité Syndical.

- **Les établissements de coopération intercommunale**

- ❖ Deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par EPCI.

En fonction de cette clé de représentation de chaque structure, le comité syndical comprend 48 délégués titulaires et 37 délégués suppléants.

ADMINISTRATION GENERALE

Le Comité Syndical a été renouvelé après les élections municipales de mars 2014. Il a été installé le 23 mai 2014.

Le Président, Monsieur Michel LHEMERY, est assisté dans sa mission par 4 vice-présidents : Madame Isabelle BEHAGHEL, déléguée au contrôle budgétaire ; Monsieur Emmanuel SALIGNAT, délégué aux relations extérieures ; Monsieur Raymond POMMET, délégué au suivi de la gestion administrative, financière et juridique de la compostière ; et Monsieur Jean-Claude LEYMARIE, délégué au suivi de la station de traitement des eaux usées de la Guéville.

Le Comité Syndical s'est réuni 6 fois en 2015. Il est à noter que le quorum n'a jamais été obtenu. A chaque fois, il a été nécessaire de convoquer les délégués à une seconde réunion. Lors de la seconde réunion les conditions de quorum ne sont pas requises. Cela pose de réels problèmes d'organisation et engendre des frais de gestion non négligeables aussi bien pour le S.I.R.R. que pour les élus se déplaçant à ces réunions.

En 2015, 53 délibérations ont été approuvées par le comité syndical.

Une commission des finances s'est réunie le 13 mars 2015, pour la présentation des comptes administratifs de chaque budget et pour la répartition des actifs.

Créée par délibération 2014/15, conformément à l'article L.1413-1 du CGCT, une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) s'est réunie le 10 juin 2015 afin de présenter le rapport du délégataire et le rapport sur la qualité de l'eau.

Lors de sa séance du 26 février 2015, le Comité syndical a adopté son règlement intérieur.

Dans un souci de bonne marche de l'administration générale du SIRR, le comité syndical a délégué plusieurs de ses compétences au Président, dont la réalisation d'emprunts dans certaines limites, de décider du louage des choses, d'ester en justice et de prendre toutes décisions concernant les marchés publics lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Suite à la fermeture de la compostière, la quasi-totalité des collectivités membres du SIRR ont voté favorablement au retrait des communes et EPCI qui avaient transféré la compétence traitement des boues (Carte D) au SIRR. La clé de répartition de l'actif et du passif liée à cette compétence a également reçu l'approbation de la majorité des membres.

Aussi, le comité syndical a accepté le retrait des communes et des EPCI, ainsi que la clé de répartition des conditions financières et patrimoniales des budgets M4 et M14.

C'est ainsi que les Préfectures des Yvelines et d'Eure et Loir ont pris, le 28 décembre 2015, un arrêté inter préfectoral référencé n°2015362-0004. Cet arrêté met fin à l'exercice de la compétence « traitement des boues et graisses », restitue cette compétence aux communes et aux EPCI ayant appartenu à la carte D, valide la clé de répartition des charges de bilan M4 et M14 et précise que le budget M14 sera fondu au budget M49 à compter du 1^{er} janvier 2016, et que le budget M4 sera basculé sur le budget M49 à la même date.

Ces deux budgets ont été clos au 31 décembre 2015 et seul le budget M 49 est utilisé pour l'activité du SIRR depuis le 1^{er} janvier 2016.

Dans le cadre de la mission confiée au CIG de la Grande Couronne pour la gestion des archives, 51 mètres linéaires ont déjà été détruits et la moitié des archives est classée.

Le conseil a autorisé la signature d'une mission avec le CIG pour le conseil en assurances, et un groupement de commandes avec le même organisme pour la reliure des actes administratifs.

Concernant le dossier de la non-conformité de la station, de nombreuses réunions ont eu lieu durant cette année avec les représentants de l'Etat. En effet, des rendez-vous avec le Préfet des Yvelines, le Sous-préfet de Rambouillet et leurs services, la DDT, entre autres, ont permis de poser les premières bases relatives aux travaux à venir concernant la station. Il a été également question du schéma directeur d'assainissement de Rambouillet, Gazeran et Vieille-Eglise en Yvelines.

Enfin, la signature du marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) avec la société Hydratec pour les travaux d'extension et de réhabilitation de la station, a été autorisée par délibération du 14 décembre 2015.

Ces missions comportent notamment :

1. la réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic,
2. La mise en œuvre des études préalables,
3. l'assistance pour la procédure pour choix des prestataires,
4. le suivi des travaux.

PERSONNEL

L'agent en congé de longue durée est toujours remplacé par un agent qui gère principalement les finances des 3 budgets et la gestion courante.

Un ingénieur est mis à la disposition du Syndicat Intercommunal de la Région de RAMBOUILLET par la Ville de RAMBOUILLET pour 40 % de son temps de travail.

INDICATEURS FINANCIERS

Le Syndicat Intercommunal de la Région de RAMBOUILLET est géré par 3 budgets :

- Budget général (M14)
- Budget relatif à l'assainissement (M49)
- Budget relatif à la compostière des boues (M4)

Le budget général M14 a été clôturé au 31 décembre 2015 mais non soldé afin de supporter les mouvements de trésorerie de son budget annexe M49.

Le budget M4 - Usine de traitement des boues a été clôturé au 30 juin 2015.

Les éléments d'actif et de passif des budgets M14 et M4 ont fait l'objet d'une répartition conformément l'arrêté inter préfectoral n° 2015362-0004 du 28 décembre 2015.

Le S.I.R.R. a travaillé en collaboration avec l'ensemble des services de l'Etat, (Préfecture, Direction Départementale des Finances Publiques, trésorerie de Rambouillet) pour la validation des décisions prises par le Comité syndical.

Budget général M14

L'exercice 2015 se solde par les résultats nets suivants :

- Section de Fonctionnement..... 0 €
- Section d'Investissement..... 0 €
- Soit un résultat global de..... 0 €

Ce budget n'a fait l'objet d'aucun mouvement sur l'exercice 2015.

En effet, les éléments d'actif et de passif ayant été transférés et répartis, il est resté ouvert mais inactif afin de supporter les mouvements de trésorerie au compte 515 pour son budget annexe M49 "Assainissement" le temps que ce dernier devienne "budget principal".

Ce budget a été clôturé au 31 décembre 2015

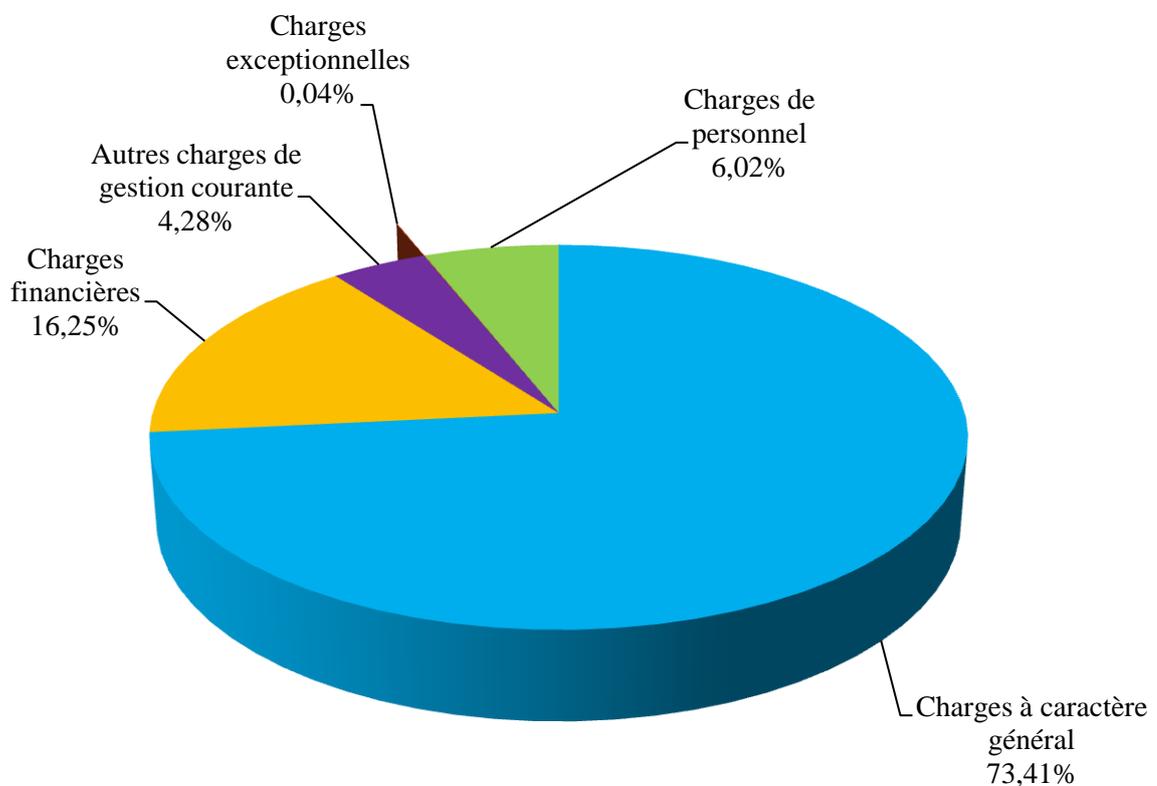
NB. Le compte au trésor 515 n'existe pas dans la nomenclature M49 en tant que budget annexe.

Budget M49 "Assainissement"

L'exercice 2015 se solde par les résultats suivants :

- Section de Fonctionnement	+ 821 086,99 €
- Section d'Investissement	+ 546 377,88 €
- Soit un résultat global de	+ 1 367 464,87 €

Le graphique, ci-après, fait apparaître la ventilation des différents postes de dépenses de fonctionnement

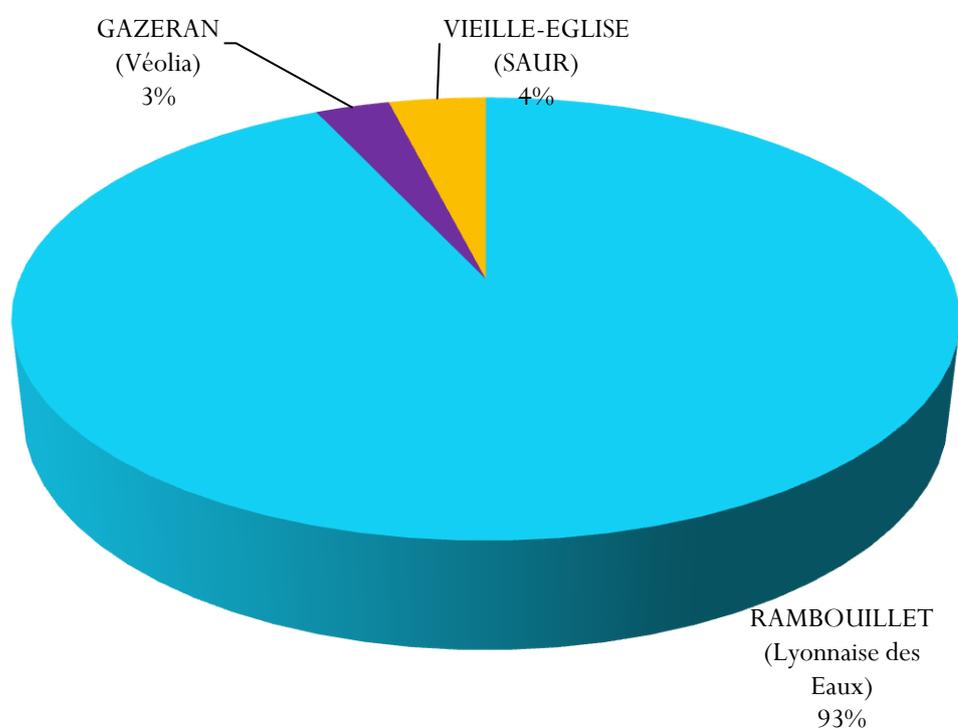


Il est à rappeler que les services publics d'eau et d'assainissement constituent des services publics à caractère industriel et commercial et sont soumis à un régime juridique mixte, associant des règles de droit public et des règles de droit privé. En outre, ils sont soumis à l'obligation d'autonomie budgétaire (articles L.2224-1 et -2). Le budget est tenu selon les règles de l'instruction budgétaire et comptable M4 (nomenclature M49 pour les services d'eau et d'assainissement).

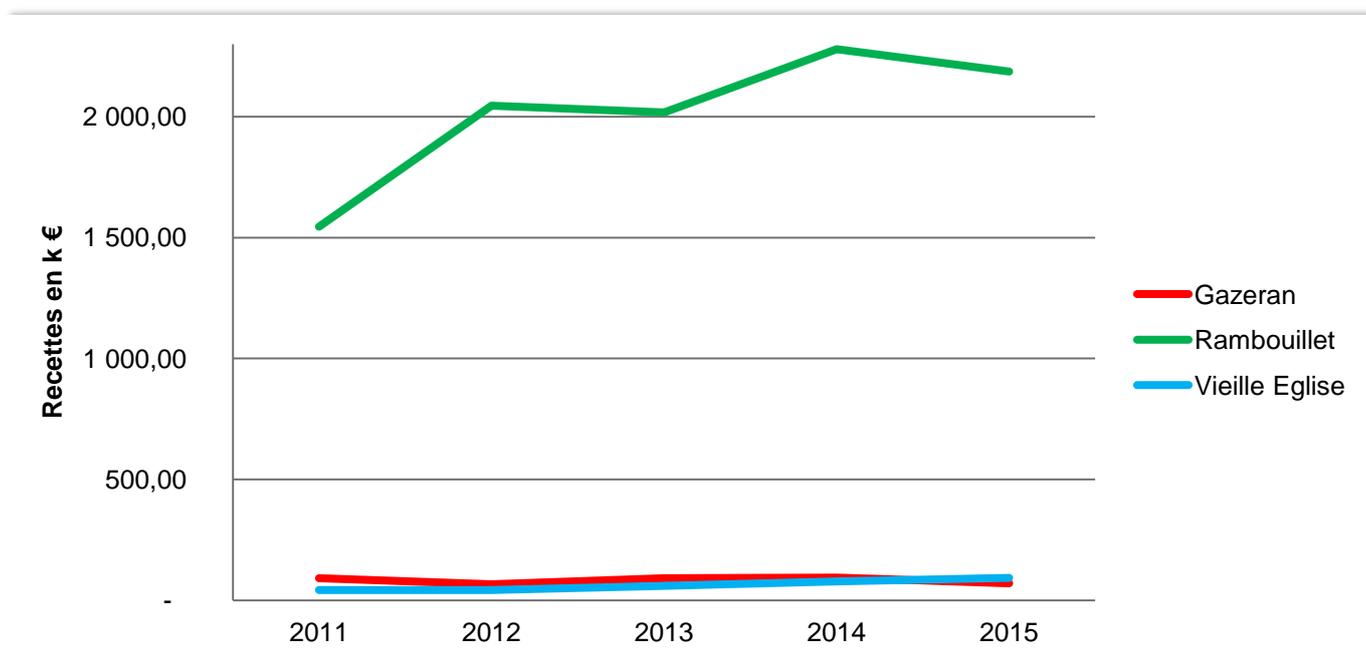
L'autonomie budgétaire se traduit par l'obligation de financement du service par les usagers et l'interdiction pour les collectivités de prendre en charge les dépenses de fonctionnement ou d'investissement sur leurs budgets propres.

La principale recette de fonctionnement est la surtaxe d'assainissement qui est passée de 1,48 € HT / m³ à 1,68 € HT / m³ soit une hausse de 13,51 %.

Son produit s'est élevé à 2 350 252,63 € HT soit 2 586 193,18 € TTC pour l'année 2015.



Evolution des recettes de surtaxe d'assainissement depuis 2011

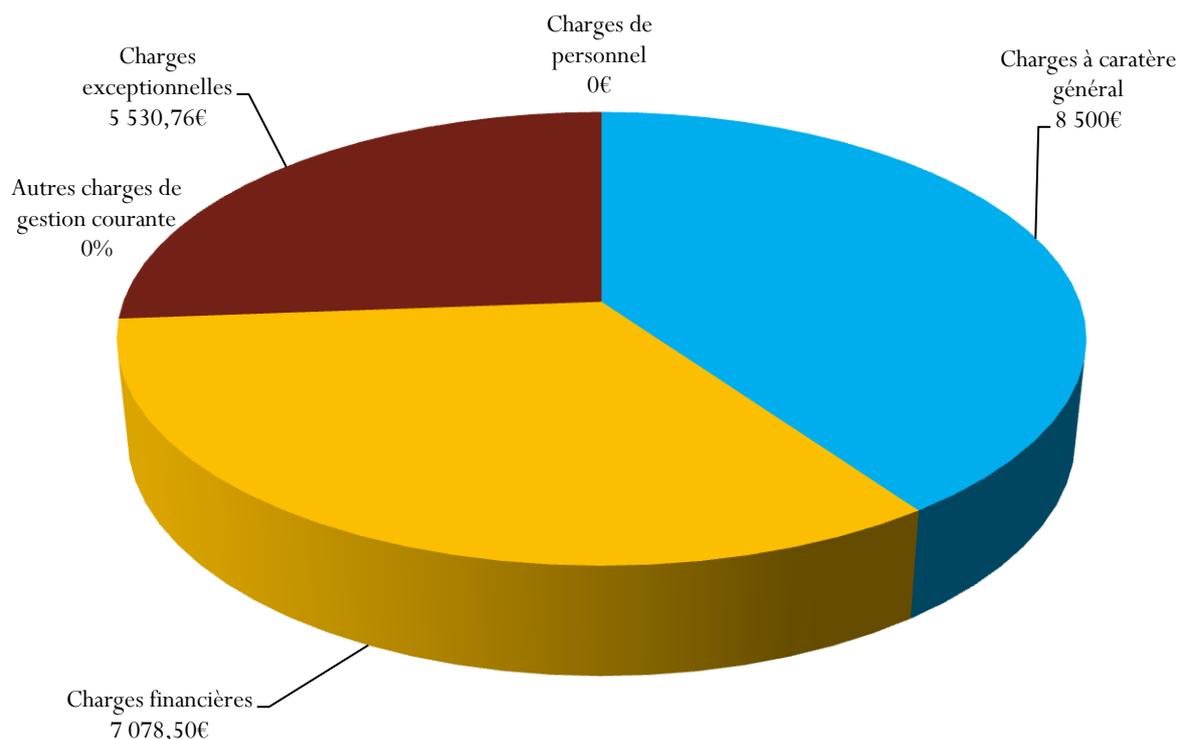


Communes	2011	2012	2013	2014	2015
VIEILLE EGLISE	42 226,00	42 189,97	59 829,97	78 139,01	92 432,97
GAZERAN	91 472,21	66 895,60	91 120,05	94 809,45	70 932,81
RAMBOUILLET	1 545 514,94	2 045 461,78	2 017 189,48	2 279 168,30	2 186 886,85
Total (en €)	1 679 213,15	2 154 547,35	2 168 139,50	2 452 116,76	2 350 252,63

Budget M4 "Compostière des Boues"

L'exercice 2015 se solde par les résultats suivants :

- Section de Fonctionnement	77 817,51 €
- Section d'Investissement	1 050 739,50 €
- Soit un résultat global de	1 128 557,01 €



Le graphique, ci-après, fait apparaître la ventilation des différentes dépenses de fonctionnement.

Ce budget a été clôturé et dissout au 30 juin 2015.

Dettes

Au 31/12/2015 la dette du SIRR comprenait 17 emprunts pour un capital restant dû de 7 259 909,38 €, assorti d'un taux moyen de 3,65 %. La durée de vie résiduelle moyenne est de 7,18 ans.

La répartition de la dette par type de risque n'a pas changé depuis 2014. Néanmoins la signature du protocole transactionnel conclu en fin d'année 2015 avec CAFFIL-SFIL et le fond de soutien modifiera le profil de la dette étant donné qu'il n'y aura plus de produit de pente.

La désensibilisation et le paiement de l'indemnité compensatrice dérogatoire s'est faite par deux prêts :

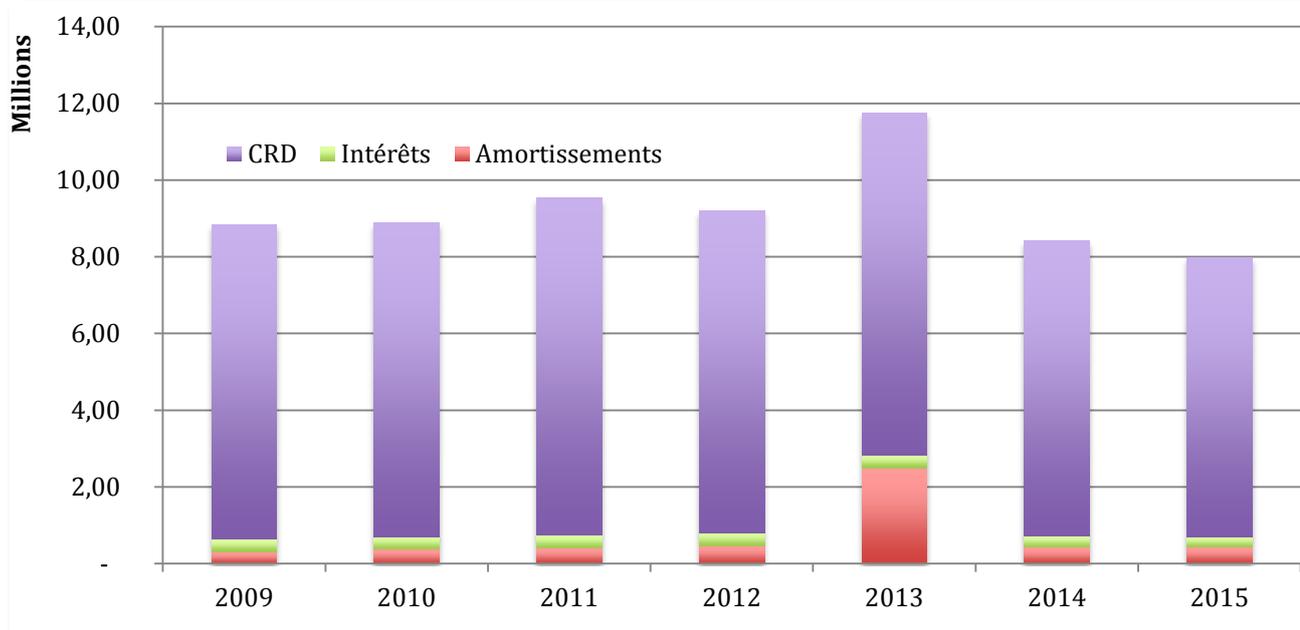
Un prêt de 3 349 112,11 € au taux de 3,25 % sur 15 ans,

Un prêt de 4 000 000 € au taux de 2,35 % sur 25 ans,

L'ICD de 1 201 000 € a été recapitalisée pour 415 000 € et intégrée dans le taux (3,25%) pour 786 000 €.

Pour cette opération, le SIRR a bénéficié de l'aide du fonds de soutien à hauteur de 253 290,90 €.

L'amortissement de chacun de ces emprunts débutera au mois de mars 2017.

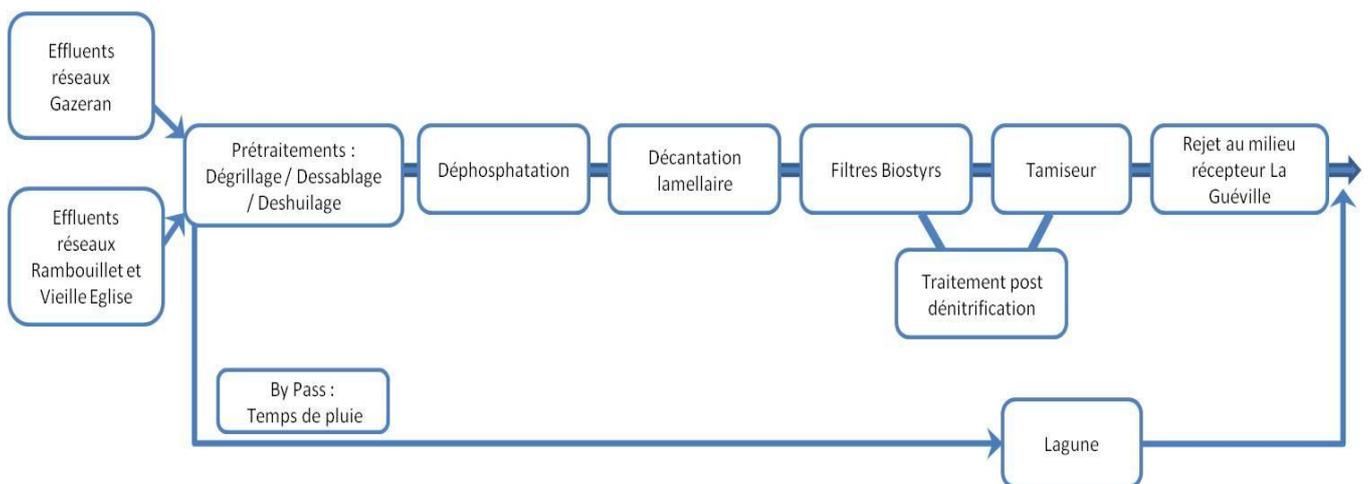


INDICATEURS TECHNIQUES

STATION D'EPURATION



Synoptique de fonctionnement de la station d'épuration



- ↪ Il prend en charge la fourniture d'électricité, de fuel et d'eau potable.
- ↪ Il prend en charge l'évacuation et la valorisation des boues déshydratées produites par la station d'épuration.
- ↪ Il assure l'entretien des espaces verts, des clôtures et des portails.
- ↪ Il prend en charge les travaux de mise en conformité du traitement et des installations d'auto surveillance du système d'épuration.

En 2015, 2 088 619 m³ d'effluents ont été comptabilisés en entrée de station et 2 101 321 m³ ont été traités.

L'écart entre les volumes en entrée et en sortie de la station est dû à une non-conformité du débitmètre d'entrée qui a été amplifié par l'absence de comptage des effluents provenant de Gazeran et du centre d'étude zootechnique jusqu'en Août 2015.

Depuis cette date, 4 débitmètres provisoires ont été mis en place par la société SEGI sur la file de traitement et sur la file d'eaux pluviales :

- Point DS1 (Entrée STEP) : installation d'un débitmètre dans le canal en amont du déshuileur/dessableur de "temps de pluie". Ce point permet de comptabiliser les volumes entrant dans la STEP par temps sec et par temps "petites pluies"
- Point DS2 (Bypass 1) : installation d'un débitmètre dans le canal de by-pass. Ce point permet de comptabiliser les volumes by-passés en amont du prétraitement par temps de pluie.
- Point DS3 (Bypass 2) : installation d'un débitmètre dans le canal sous la route D906, en amont des dégrilleurs grossiers. Ce point permet de comptabiliser, par temps de pluie, les volumes by-passés en amont du prétraitement et les volumes déversés dans la plaine et non comptabilisés dans le canal de by-pass ainsi que les volumes des infiltrations de la Guéville.
- Point DS4 (DO Lagune) : installation d'un débitmètre en sortie de la lagune. Ce point, par comparaison au point DS3, permet de comprendre le fonctionnement "tampon" de la lagune par temps sec comme par temps de pluie

Ainsi, une moyenne de 5 722 m³ / jour a été traitée en station. Le débit maximum traité sur la station au cours de l'année 2015 est de 11 217 m³ / jour.

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution de la charge entrante dans la station de traitement :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Volumes moyens entrants (m ³ /j)	5745	6114	6573	6913	6400	5722
Capacité hydraulique de la station (m ³ /j)	8000	10800	10800	10800	10800	10800

Charge DBO ₅ entrante moyenne (kg/jour)	1227	876	1195	1310	1046	990
Capacité épuratoire de la station (kg/jour)	2400	2779	2779	2779	2779	2779

 Les débits moyens traités sur la station sont en adéquation avec la capacité hydraulique de la station. Cependant, lors des épisodes de temps de pluies, l'apport d'eaux pluviales provenant des réseaux unitaires de la ville de Rambouillet est supérieur à la capacité hydraulique de la station. Ainsi, lors des périodes de temps de pluie, une forte proportion des eaux est by-passée en entrée de station et repart au milieu naturel sans traitement.

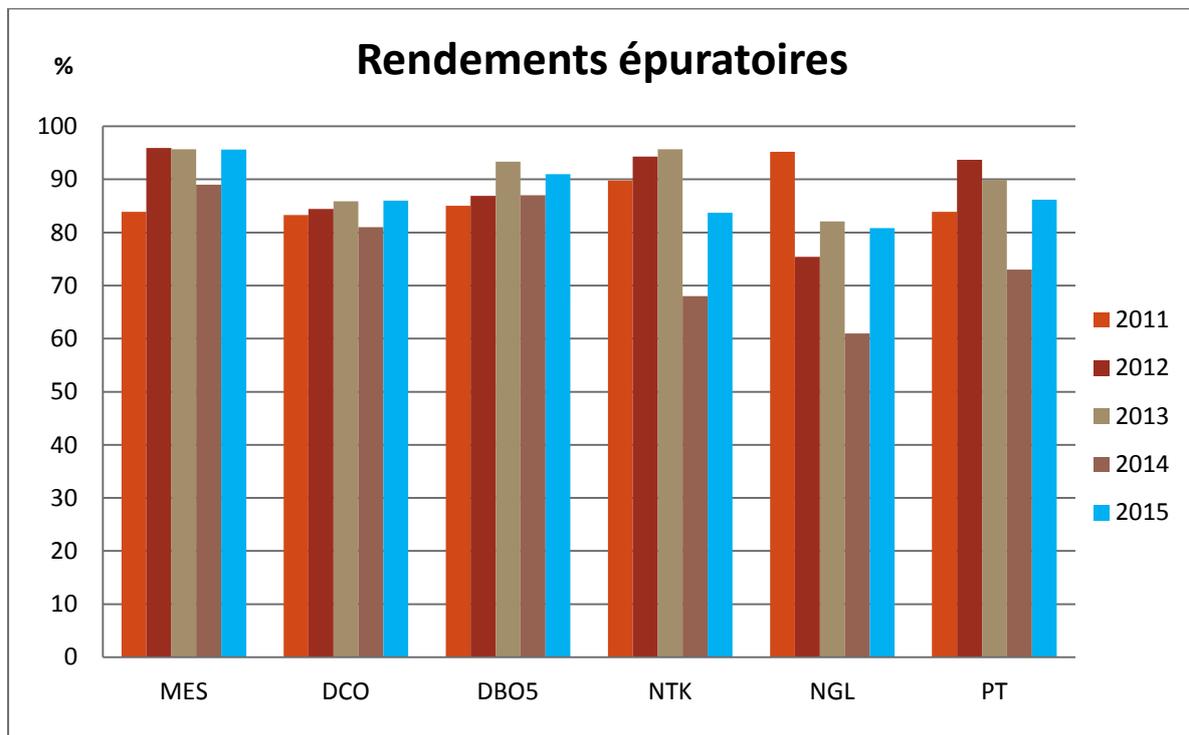
Rendement épuratoire de la station

Les valeurs indiquées ci-dessous ont été établies sur la base de 52 bilans d'auto surveillance journaliers disponibles.

Le rendement épuratoire de la station est l'indicateur représentatif de l'abattement de la charge polluante entre l'entrée et la sortie de la station d'épuration.

Le tableau suivant décrit la qualité des rejets et le rendement épuratoire du système de traitement pour l'année 2015 :

	DCO	DBO ₅	MES	NTK	NGL	Pt
Nombre de bilans réalisés	52	28	52	28	28	28
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	2630	990	1332	291,4	296,6	33,9
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	366,6	90,0	58,6	47,4	56,9	4,7
Prescription de rejet (kg/j)	720	120	-	80	120	-
Rendement moyen annuel (%)	86	91	96	84	81	86
Rendement minimal par bilan (%)	-	-	-	-	-	80
Concentration moyenne annuelle de sortie (mg/l)	53	13	8,5	6,9	8,2	0,7
Concentration maximale de rejet (mg/l)	90	15	-	10	15	-



Suite aux travaux de mise en conformité du traitement des eaux usées de la station achevés fin 2011, le fonctionnement du système épuratoire de la station est stabilisé par temps sec. On observe même une augmentation des rendements épuratoires sur tous les paramètres pour l'année 2015, notamment sur les paramètres azotés.

Tous les niveaux de rejet sont conformes à l'arrêté du 11 janvier 1994, qui fixe les normes de rejet de la station de traitement des eaux usées de la Guéville. Le rendement épuratoire de la station sur l'ensemble des paramètres s'est globalement amélioré en 2015.

Fonctionnement de l'auto surveillance

Avant Août 2015

La mesure des débits en entrée de station par un canal venturi non normalisé, depuis 2011, ne permettait pas d'avoir des mesures de débits fiables en entrée. De plus, le raccordement des eaux usées provenant de Gazeran en aval de la mesure de ce canal ne permettait pas une estimation précise des effluents provenant de ces réseaux.

Afin d'améliorer la qualité de l'auto-surveillance sur la station, la mesure des volumes d'effluents non traités en temps de pluie (by-passés) était effectuée depuis 2013 par un groupe indépendant, le CEREMA. Cependant, la mesure dans le canal de by-pass réalisée par CEREMA comprenait l'infiltration des eaux de la Guéville (qui sous verse du mur de séparation entre le parc du château et la zone de pré-traitement de la station). Ces infiltrations entraînaient une forte surestimation dans la mesure des débits qui sont by-passés en entrée de station.

Après Août 2015

La mise en place en août 2015 par la société SEGI de 4 débitmètres en entrée et en sortie de station (1 sur la file eaux traitées et 3 sur la file de by-pass de temps de pluie) permet désormais d'avoir des mesures fiables de débit des effluents qui entrent et qui sortent de la station d'épuration.

Etudes et travaux réalisés en 2015

- Diagnostic du fonctionnement de la station

Réalisé par la société SEGI de février à mai 2015, ce diagnostic a permis de mettre en évidence les modifications à apporter à la station existante pour permettre d'avoir des rejets conformes par temps sec et par temps de pluie, et ce jusqu'à une certaine limite de débit d'effluents (eaux usées et eaux pluviales) provenant de la ville de Rambouillet.

- Ouvrages de traitement supplémentaires

Pour améliorer provisoirement les capacités épuratoires de la station par temps de pluie sans attendre les futurs travaux de réhabilitation, les ouvrages suivants seront mis en place début 2016 :

- 2 décanteurs lamellaires de 100 m³/h chacun sur la file eaux traitées
 - 9 radeaux de plantes filtrantes sur la lagune (file de by-pass de temps de pluie).
- Un avenant a été passé en ce sens à l'exploitant VEOLIA EAU fin 2015.

- Mise en place d'instrumentations provisoires

En vue des études qui seront faites par l'AMO HYDRATEC en 2016, ont été mis en place par SEGI en août 2015 :

- 4 débitmètres supplémentaires en entrée et sortie de station
- 3 pluviomètres : 1 sur la station et 2 sur la zone de Rambouillet.

Les mesures journalières ainsi recueillies pendant plus d'un an permettront de déterminer avec plus de précision les données hydrauliques d'entrée de la future station et, par voie de conséquence, un meilleur dimensionnement des ouvrages de stockage et de traitement des effluents bruts.

- Marché d'AMO pour les futurs travaux sur la STEP

Etant donné l'ampleur des travaux nécessaires à la réhabilitation/rénovation de la station d'épuration de la Guéville, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancé en septembre 2015. C'est la société HYDRATEC qui a été retenue par le SIRR en décembre 2015. Elle démarrera les études correspondantes en début d'année 2016 pour une perspective de démarrage des travaux en 2018.

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'intégralité du Rapport Annuel du Délégué et du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de traitement des eaux usées sont présentés en Comité syndical. Ils sont consultables aux services administratifs du Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet.

Traitement des boues de la station

En raison de la fermeture du site de compostage en juillet 2012, le SIRR a défini une nouvelle filière de traitement des boues pour sa station de traitement des eaux usées (communes de Rambouillet, Gazeran et Vieille Eglise en Yvelines).

Les boues pâteuses issues de la station d'épuration sont traitées sur le site de la station par centrifugation afin d'obtenir des boues avec une siccité de 33,62%. Ces boues sont ensuite stockées en benne sur le site de la station et transportées par l'entreprise SEDE Environnement pour être valorisées en filière de compostage ou de biogaz.

Pour l'année 2015, la production des boues a été de 1 480 tonnes brutes représentant environ 497,6 tonnes de matières sèches.

Elles ont été acheminées en totalité sur le centre de compostage de DROUAIS COMPOST, commune de Le Boulay-Thierry (28).

Les analyses réalisées sur ces boues montrent leur conformité au regard de la réglementation en vigueur (éléments-traces métalliques et composés traces organiques) pour permettre leur valorisation agronomique.

Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet
54, rue Louis Leblanc
78120 RAMBOUILLET
Juin 2016